

### RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage du bourg de BERD'HUIS

Date :	Phase :	Echelle :	Plaque n° :
9 janvier 2020	Approbation	1 / 5 000	

Communauté de communes Coeur du Perche  
N° 02 33 25 44 85 / mail : cc@coeurduperche.fr  
agence Gilson & associés SAS, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Agrandissement du pôle de santé	764 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Construction d'un équipement collectif	248 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Création d'un parking	111 m <sup>2</sup>	Commune
4.	Agrandissement du parking du cimetière	690 m <sup>2</sup>	Commune
5.	Construction d'un équipement collectif	920 m <sup>2</sup>	Commune
6.	Agrandissement du pôle scolaire	356 m <sup>2</sup>	Commune
7.	Agrandissement du parking de la bibliothèque	77 m <sup>2</sup>	Commune
8.	Emplacement conteneurs poubelles nouveau quartier	1 230 m <sup>2</sup>	Commune

#### LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Zone d'habitat ancien
- Zone pavillonnaire
- Zone résidentielle peu dense
- Zone à dominante d'équipements
- Zone de hameaux
- Zone de jardins
- Zone à dominante d'activités
- Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
- Zone d'urbanisation future à long terme
- Zone d'activités agricoles
- Secteur agricole de protection du paysage
- Zone naturelle et forestière
- Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
- Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
- Secteur de milieux humides
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à orientations d'aménagement
- Axes de ruissellement

Éléments répertoriés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Haie
- Mare

